



CONCEPTION D'UN MONITORING DES QUARTIERS
COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

UITWERKING VAN EEN WIJKMONITORING DIE HET
HELE GRONDGEBIED VAN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST BESTRIJKT

PHASE / FASE

Définition des quartiers

15 janvier 2007



GéDAP Groupe d'étude de Démographie Appliquée UCL



PARTIE DÉFINITION DES QUARTIERS

1. INTRODUCTION

Comme toutes les grandes agglomérations urbaines, Bruxelles est un espace urbain complexe au sein duquel se développent des habitudes de vie et des dynamiques sociales différentes. Celles-ci ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire et le découpage administratif en 19 communes ne permet pas d'appréhender ces différences, les 19 communes de l'agglomération ne constituant pas des ensembles homogènes.

De plus, nombre de changements se produisent à l'échelle infra-communale. Ainsi, une part importante des migrations s'effectue sur de très courtes distances à l'intérieur même des limites de la commune.

Il est donc nécessaire de prendre en considération cette dimension infra-communale afin d'**appréhender la complexité de l'espace urbain**.

L'objectif de cette note est de **définir l'unité spatiale infra-communale optimale en vue de dresser une trame géographique régionale pour l'observation urbaine**. Ces entités spatiales seront appelées « quartier ».

2. OBJECTIF : UN OUTIL STATISTIQUE

L'objectif premier du monitoring des quartiers, en tant qu'outil intégré de connaissance, est de présenter une image transversale des quartiers bruxellois, sous leurs multiples facettes (démographie, social, économie, logement, immobilier, santé, cadre de vie, mobilité, etc.) et ce tant dans leur évolution propre que comparative. Il permettra d'identifier rapidement les tendances lourdes auxquelles les quartiers sont confrontés et il mettra en avant **les écarts de développement social, économique et urbain, ainsi que les zones de concentration des difficultés**. Dans cette optique, il servira de cadre de référence lors de l'élaboration des politiques visant à lutter contre ces disparités urbaines : il permettra notamment de vérifier la pertinence des contours de l'EDRLR et d'adapter le périmètre suite aux évolutions observées.

En définitive, l'objectif est de **créer un outil statistique flexible et pérenne, au service de l'ensemble des acteurs bruxellois**. Ainsi les autorités régionales, communautaires et locales disposeront d'informations quantitatives et qualitatives à une échelle fine, afin de les aider dans la mise en oeuvre et le suivi de leurs politiques publiques.

Devant permettre l'observation à un niveau assez fin, cet outil doit reposer sur une partition de l'espace régional en unités plus petites que les communes, appelées « quartiers ».

Ces quartiers doivent répondre impérativement aux deux objectifs suivants :

1. ils doivent rencontrer certains **critères** permettant l'observation en vue de proposer un découpage optimal de l'ensemble du territoire régional ;
2. ils doivent proposer un **découpage** pertinent, autrement dit, correspondant à une certaine réalité de terrain.

La méthodologie proposée pour la délimitation de quartiers est envisagée avant tout avec une finalité pragmatique. Par comparaison aux découpages basés sur l'homogénéité socio-économique des habitants, l'approche proposée ici est différente : **le quartier est avant tout considéré comme un espace de vie au sein duquel s'articule une part non négligeable des activités quotidiennes et auquel les habitants s'identifient.** Conçu comme un lieu de polarisation (commerces, écoles, et plus généralement sentiment identitaire), il possède généralement une dénomination précise.

3. MÉTHODOLOGIE

La finalité concrète de ce travail étant la constitution d'une base de données, la délimitation des quartiers doit impérativement prendre en compte certains éléments :

- **la disponibilité des données :**
l'échelle spatiale de celles-ci détermine l'échelle du découpage en quartiers. La majorité des statistiques publiées par l'INS (source principale de données dont on peut disposer pour l'ensemble des communes) sont disponibles au niveau des secteurs statistiques. Dès lors, les quartiers qui seront définis devront impérativement être une somme de secteurs. Il est fondamental de respecter cette règle pour obtenir les mêmes données pour toutes les communes ;
- **le respect de la vie privée :**
le travail se concentre au niveau infra-communal. Il est donc logique d'être confronté à de petits effectifs. Plus la population est petite, plus les événements observés sont rares. Dès lors, le risque est grand de pouvoir identifier les personnes ayant subi ces événements ;
- **la signification statistique des indicateurs calculés :**
le problème de petit nombre peut également avoir une incidence non négligeable sur la signification statistique des valeurs obtenues pour différents indicateurs. Afin de permettre les

comparaisons, il faut donc éviter de constituer des unités trop petites.

En tenant compte de ces différents éléments, dix **critères** ont été retenus.

1. Le quartier constitue une aire formant un espace d'un seul tenant.
2. Le quartier constitue une somme de secteurs statistiques spatialement contigus.
3. Le quartier doit correspondre à un centre de peuplement où la population vit en convivialité sur un même territoire, qui est un espace de vie commun.
4. Le quartier doit prendre en compte les centres de polarisation (noyaux commerciaux, équipements, etc.). Ainsi, on pourra constituer des quartiers plus dynamiques et multifonctionnels à l'interface de quartiers monofonctionnels (résidence).
5. Les limites des quartiers respectent, dans la mesure du possible, les anciennes limites historiques, pour autant que celles-ci séparent des aires de comportement et de mentalité a priori dissemblables.
6. Les quartiers ont une superficie assez comparable, tout en étant généralement plus petits dans une zone de haute densité de peuplement.
7. Les limites précises d'un quartier sont définies en prenant en compte les limites physiques (grands axes routiers, tracé des voies de chemin de fer, etc.).
8. Le découpage d'une commune en quartier doit proposer une partition du territoire de telle façon que chaque logement et chaque citoyen qui y réside habituellement appartiennent à un et un seul quartier et à la sous-population correspondante.
9. Il faut éviter de constituer des unités trop petites c'est-à-dire regroupant peu d'individus.
10. Le caractère assez subjectif du sentiment d'appartenance à un quartier donné peut être pris en compte.

Par ailleurs, ce découpage tiendra compte des découpages déjà existant tant scientifiques que purement fonctionnels.

Ces critères définis, un ensemble de **découpages** déjà existant (tant scientifiques que fonctionnels) ont été examinés :

- typologie de l'habitat en Région bruxelloise,
- typologie par structure d'âge,
- divisions cadastrales,
- noyaux commerciaux (SitEx),
- quartiers de la CASBA,
- quartiers de police,
- divisions statistiques,
- découpage utilisé par les agents immobiliers.

Enfin, un contact a été pris avec chacune des communes et, le cas échéant, une rencontre a été organisée, afin d'obtenir des informations sur :

- les découpages existants et utilisés au sein de la commune ;
- les « frontières » à l'intérieur de la commune (boulevard, ...) ;
- les développements potentiels ou en cours de certaines zones.

Cette étape était particulièrement importante. En effet, au-delà des critères plus scientifiques, les autorités locales possèdent une connaissance du terrain précise et pragmatique.

4. LE RÉSULTAT

Le résultat est nécessairement un compromis pour lequel différentes lectures de l'espace ont été confrontées, tout en suivant des objectifs bien précis et des contraintes inhérentes à tout projet.

Quatre types de quartiers ont été définis :

- les quartiers d'habitat proprement dit ;
- les quartiers industriels et les quartiers de gare ;
- les quartiers interfaces - parcs ;
- les cimetières.

Les trois derniers types de quartiers ont été constitués en tenant compte de plusieurs éléments : le fait de constituer un secteur statistique complet, de se situer au croisement de plusieurs quartiers, de ne pas avoir de développement actuellement en cours et de ne pas être lié à un autre quartier voisin.

Enfin, sur la base de ces analyses, un certain nombre de quartiers transcommunaux (quartiers regroupant des portions de territoire appartenant à 2, 3, voire 4 communes) ont été constitués. Ces quartiers facilitent une lecture régionale du territoire, vu notamment que des frontières communales traversent parfois des îlots.

Cependant, il est prévu que, dans l'outil final, chaque commune puisse disposer d'informations précises sur la(les) portion(s) de son territoire incluse(s) dans un quartier transcommunal. Autrement dit, deux niveaux de lecture seront possibles : l'un régional et l'autre communal.